

Bulletin municipal



Bulletin numéro 73

Printemps-Eté 2015

Les échos du viaduc



Dans ce numéro :

- Édito du maire page 1
- Commission finances page 2
- Perspectives 2015 Page 3
- Site internet page 4
- Collecte des déchets ménagers page 5
- Lutte contre les bruits page 6
- Infos diverses page 7
- Informations municipales page 8
- Animations diverses page 9
- Animations associations page 10/11
- Etat civil 2014 page 12



Bajamontaises, Bajamontais

Dans le dernier numéro des échos du Viaduc, j'évoquais la baisse des dotations d'Etat, les chiffres nous ont été transmis le 2 avril dernier.

Après la baisse de 2014, c'est avec une réduction de 12,81 % que l'équipe municipale a bâti le budget prévisionnel 2015, budget qui a été voté le 4 avril dernier à l'unanimité.

Cette baisse s'explique par trois mécanismes :

1. Dans le cadre du plan d'économie de la dépense publique, une baisse de la dotation forfaitaire à hauteur de 13 333 €.

2. Un potentiel financier par habitant supérieur de plus de 5% à la moyenne du groupe démographique correspondant entraîne la perte de la dotation nationale de péréquation, moins 11 729 €.

3. Enfin, considérant notre passage à plus de 1 000 habitants, perte de la dotation particulière aux élus locaux moins 2 799 €.

La structure fiscale de notre commune, s'appuyant, en termes de recettes, sur deux leviers, les dotations et l'impôt, la situation est préoccupante aujourd'hui et demain, ce mouvement de baisse sans précédent devant se prolonger jusqu'en 2017.

Vous le lirez dans ce numéro, l'équipe municipale a voté un budget de rigueur, sans variation de la fiscalité des ménages. La recherche d'économie sera cette année, tant en dépenses de fonctionnement qu'en investissements, nécessairement permanente.

En terme d'investissement, le programme est réduit à des opérations d'entretien et de mise en conformité incendie et accessibilité des bâtiments. Le programme de voirie est contenu à des opérations d'entretien indispensable.

Concernant le projet pôle enfance, malgré sa préparation financière depuis plus d'un mandat, réduction à zéro de l'endettement communal, constitution d'un financement en fond propre... son bouclage est problématique.

La situation budgétaire que je viens de vous exposer, qui dépasse en terme de baisse nos prévisions, nous contraint à nouveau à reconsidérer ce projet majeur pour notre collectivité.

Vous l'avez compris la situation est difficile et complexe. Afin de maintenir l'équilibre nécessaire, il nous faudra faire des choix, prendre des décisions tant du point de vue de la vie courante de notre collectivité que de ses équipements, que de son financement.

Chers BAJAMONTAIS, je veux, dans cette période singulière, vous assurer de l'engagement de votre équipe municipale, un engagement guidé par la responsabilité et la construction de notre projet communal.

Dans l'attente de vous croiser à l'occasion des nombreuses manifestations printanières et estivales, bien à vous

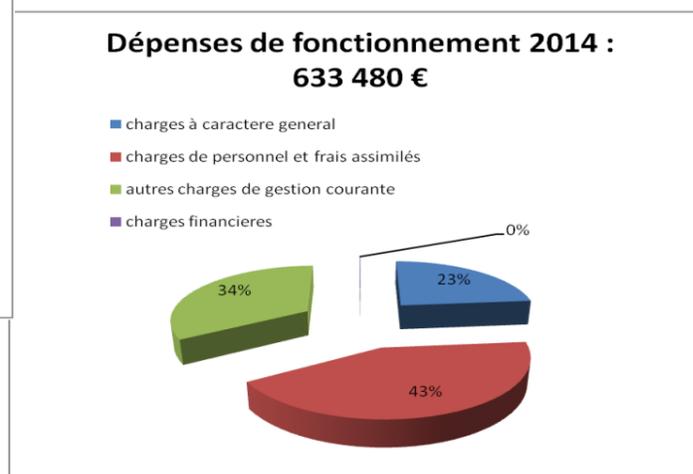
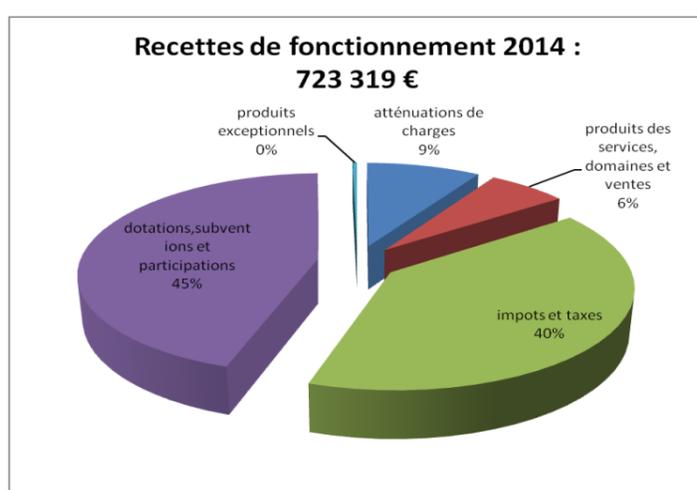
Patrick BUISSON

La préoccupation permanente de l'équipe municipale de maîtriser les dépenses de fonctionnement s'est concrétisée par une économie de près de 16 000 € entre le réel et le prévisionnel.

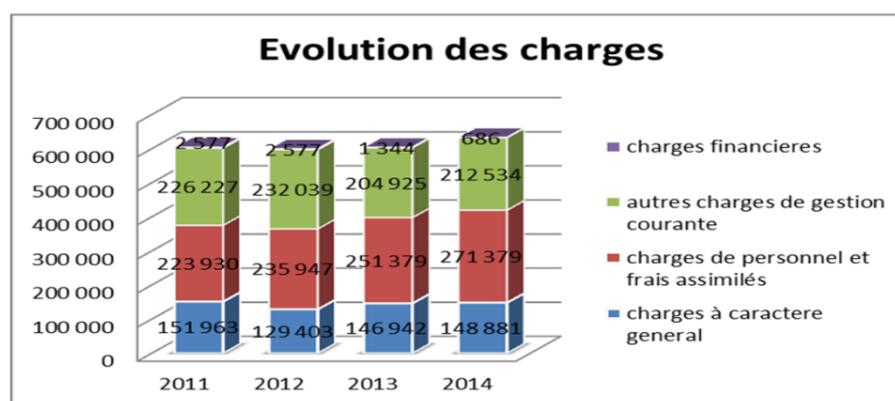
S'agissant des investissements d'entretien, les élus et le personnel ont la préoccupation de bien déterminer l'intérêt commun pour chaque projet avant de mettre en route sa réalisation.

Le souci d'une gestion « raisonnée et durable » a provoqué une remise en cause de l'investissement lié au pôle Enfance et un nécessaire recalibrage de l'investissement (cf chapitre investissement).

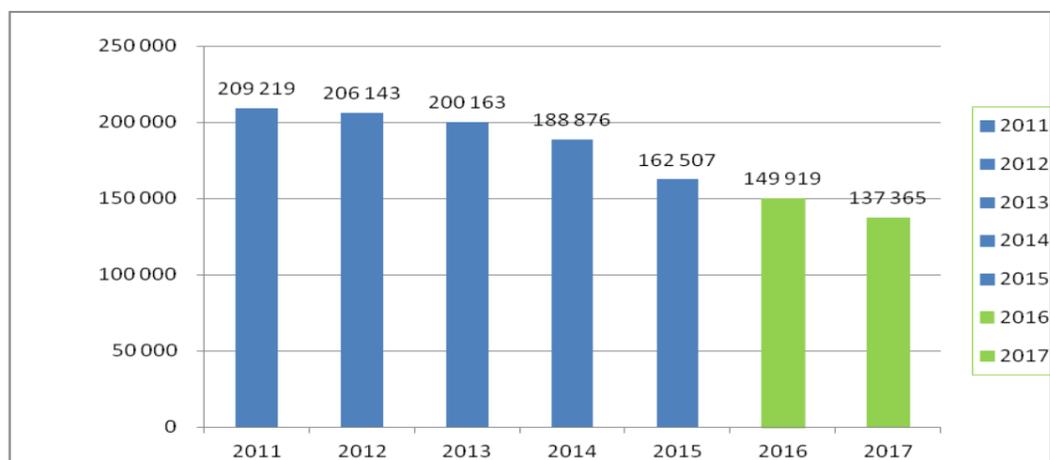
Ainsi, pour l'exercice 2014, la commune dégage un excédent de fonctionnement de 87 783 €



Avant d'établir le budget 2015, le conseil municipal a tenu à garder le cap en s'inspirant de l'évolution des dépenses des années antérieures :



De plus, comme nous l'avions annoncé lors de la présentation du budget 2014, les perspectives budgétaires nationales laissent entrevoir une réduction des dotations de l'Etat de l'ordre de 13 000 € mais la baisse réelle a été largement supérieure.



Compte tenu de la date tardive de la notification des dotations (02/04/2015), la nécessité de voter le budget avant le 15/04/2015, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes. Il a établi le budget en contenant les dépenses de fonctionnement inscrites mais en s'engageant dans une recherche d'économies supplémentaires dans sa réalisation au quotidien.

Les chiffres clé du budget 2015 :

Ainsi, dans ce contexte, le budget de fonctionnement présente les chiffres suivants :

- Une section de fonctionnement équilibrée à 880 447 € avec un virement à la section d'investissement de 228 987€.
- Une section d'investissement avec des dépenses chiffrées à 849 509 €, y compris le projet pôle enfance.

Les investissements prévus en 2015.

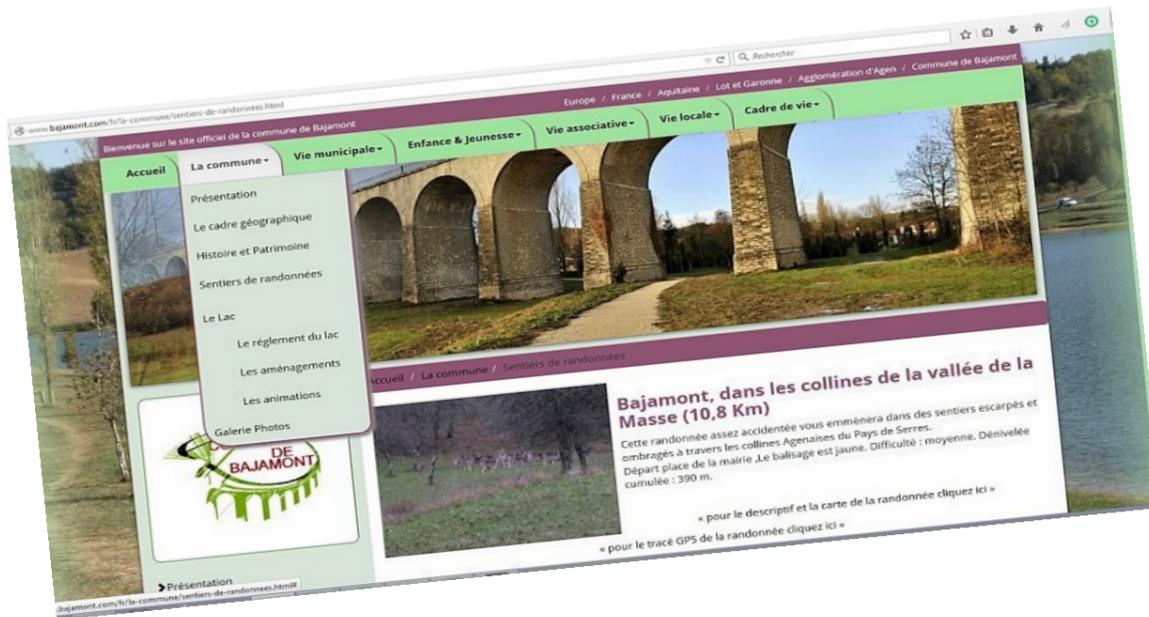
Comme chaque année, nous faisons un programme d'entretien, d'amélioration et de mise aux normes de nos bâtiments communaux.

Pour l'année 2015 voici la liste des principaux travaux que nous avons programmée.

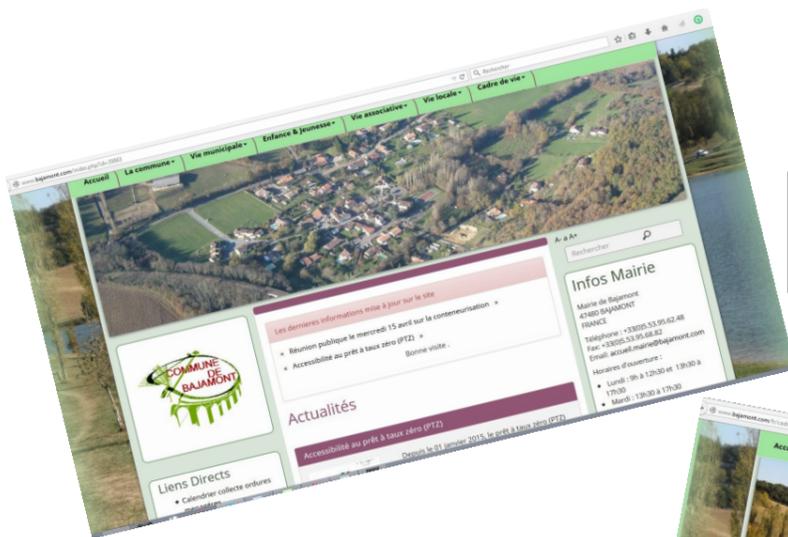
- Mise aux normes incendie de la bibliothèque municipale,
- Mise aux normes accessibilité Personnes à Mobilité Réduite de la salle polyvalente et de l'église du bourg,
- Réalisation de parking autour du lac,
- Rénovation de la salle du conseil municipal,
- Remplacement des rideaux de la salle des fêtes.

Le montant prévisionnel de l'ensemble des travaux est de 25 000 €.

Depuis début mars est présent sur la toile « www.bajamont.com », un site internet sur la vie et les activités de notre commune.



Vous y trouverez les différentes manifestations organisées par les associations Bajamontaises, l'actualité de la commune, les compte-rendus des conseils municipaux, des informations pratiques. Mais aussi l'histoire, les sentiers de randonnées et des photos de notre commune...



Les liens de navigation présents dans le menu, vous permettront de parcourir facilement ce nouvel espace.

Nous vous souhaitons une bonne visite et restons à votre écoute



LES CONTENEURS INDIVIDUELS ARRIVENT A BAJAMONT !

Comme évoqué lors de la réunion publique du 15 avril dernier, chaque foyer concerné par la collecte des déchets en porte à porte sera doté de 2 conteneurs individuels :

- un pour les ordures ménagères (bac gris) et
- un pour les emballages (bac jaune)

Pour les usagers ne pouvant être collectés en porte à porte pour des raisons techniques :

- des bacs collectifs peuvent être mis à disposition et à proximité de votre domicile afin que vous puissiez facilement éliminer vos ordures ménagères et vos emballages et ce, au moyen
- une dotation de sacs vous sera attribuée annuellement par l'Agglomération d'Agen.



Les collectes du verre et du papier restent en Apport Volontaire.

Pourquoi des bacs ? La conteneurisation affiche 3 objectifs :

- L'amélioration du service rendu (outil de stockage des déchets et réduction des nuisances pour les usagers),
- La réduction des coûts par la baisse de fréquences et la stabilité du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Une meilleure combinaison : sécurité/hygiène/conditions de travail pour les usagers et les agents de collecte.

CE QUI VA CHANGER OU PAS CONCERNANT LA FREQUENCE DE VOS COLLECTES :

- Du 1^{er}/04/2015 au 31/05/2015 : pas de changement, les fréquences de collecte restent inchangées (cf calendrier 2014-2015). Les bacs ne devront être présentés à la collecte qu'à partir du 1^{er} juin 2015.
- Dès le 1^{er}/06/2015 :
 - les ordures ménagères : 1 collecte par semaine
 - les emballages : 1 collecte tous les 15 jours
 - le verre : reste en Apport Volontaire
 - le papier : reste en Apport Volontaire

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

La société mandatée par l'Agglomération d'Agen et/ou le service collecte des déchets ménagers de l'Agglomération d'Agen répondront à toutes vos interrogations sur cette nouvelle et nécessaire organisation de la collecte des déchets au

N° vert suivant : 0 800 823 246

(N° gratuit mis en place spécialement pour la conteneurisation).

De nombreux bajamontais étaient présents à la réunion publique du 15 avril dernier. Les échanges riches ont permis de préciser des modalités de déploiement du nouveau dispositif de collecte.

- Mois de mai : rencontre avec les bajamontais, distribution des conteneurs, échanges.

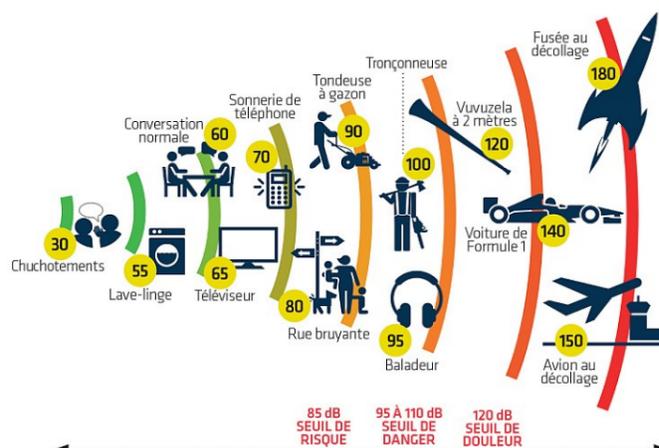
- 2 juin prochain : démarrage des nouvelles modalités.

Une vingtaine de sites a été repéré comme non éligible au porte à porte, dans ce cas, des rencontres sur sites seront adaptées. Dans l'attente et mis à part le calendrier de collecte, les modalités de collecte restent inchangées.

Par arrêté préfectoral n° 2015-013-0002 du 5 janvier 2015, considérant qu'il y a lieu d'édicter, des règles minimales applicables dans l'ensemble des communes du département, le Préfet de Lot et Garonne pose le cadre relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Cet arrêté traite des bruits :

- Domestiques ou liés aux comportements
- Liés à une activité culturelle, sportive et/ou de loisirs
- Liés à une activité professionnelle



2-2-2) Domaines privés

ARTICLE 7 – Les occupants et utilisateurs de locaux d'habitation privés, de leurs dépendances ou de leurs abords sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter d'être à l'origine, par eux-mêmes, par leur comportement ou par l'intermédiaire d'une personne, d'un animal ou d'une chose dont ils ont la garde, d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, tels que ceux pouvant provenir de l'utilisation d'appareils de climatisation ou de ventilation, de pompes à chaleur, d'appareils audiovisuels ou de diffusion sonore, d'instruments de musique, d'appareils électroménagers, par la pratique d'activités non adaptées à ces locaux.

ARTICLE 8 – Les éléments et les équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de fonctionnement de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques initiales n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement, qui doit alors respecter la réglementation acoustique en vigueur à la date de réalisation des travaux.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ou leurs annexes ne doivent pas avoir pour effet de diminuer les caractéristiques initiales d'isolation acoustique des parois.

Toutes les dispositions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments. Le choix, l'emplacement et les conditions d'installation d'équipements comme par exemple les ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur, centrales d'aspiration, qu'ils soient nouveaux ou modifiés, dans les bâtiments et leurs dépendances, devront être tels que les bruits transmis soient réduits au maximum.

ARTICLE 9 – Il appartient aux propriétaires de sirènes d'alarme de prendre toutes les dispositions pour interrompre très rapidement le bruit lié à ces dispositifs et de remédier à leur déclenchement intempestif.

ARTICLE 10 – Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, etc., dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.

Des dispositions plus restrictives peuvent être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.

Aucune dérogation ne pourra être accordée pour les activités de cet ordre.

La totalité de l'arrêté est consultable sur le site internet de la commune ou sur simple demande au secrétariat de Mairie

LA LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE : Point de situation en Lot-et-Garonne par la Préfecture

L'Aedes albopictus se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte.

Les larves de moustiques ont besoin d'eau stagnante pour se développer. En période hivernale, il n'y a plus de risque de piqûres puisque le moustique entre en période de repos.

Aedes albopictus se développe surtout dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau stagnante.

Une procédure a été établie pour permettre au grand public de signaler à l'EID Atlantique les moustiques tigre observés. Cette procédure est téléchargeable en ligne sur les sites de l'ARS et de l'EID Atlantique.

Pour limiter au maximum les risques d'infection, la mobilisation communautaire est essentielle.

Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques.

Se protéger, c'est d'abord éliminer les gîtes d'accueils potentiels du moustique.

Pour éliminer les moustiques, il ne faut pas leur offrir de lieux de vie, ni de reproduction. Le moustique tigre se déplace peu. Celui qui nous pique est né chez nous. C'est donc à chacun d'entre nous d'être vigilants pour détruire les larves.

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Pour éliminer les larves de moustiques, il faut :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine, ou si possible supprimer les soucoupes des pots de fleur, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement gouttières, regards, caniveaux et drainages
- Couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins.



Ces gestes simples réduisent de 80% le risque de présence du moustique à proximité du domicile, et donc de piqûre.

PRÊT A TAUX ZERO

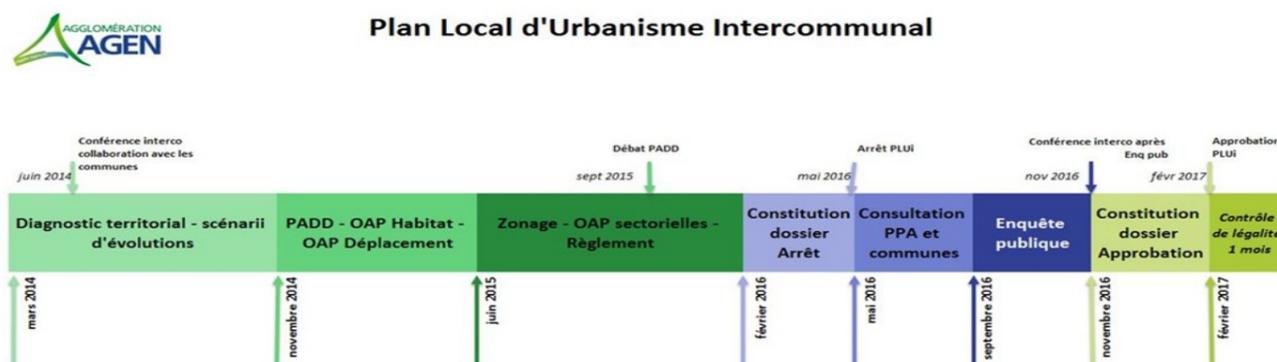
Depuis le 01 janvier 2015, le prêt à taux zéro (PTZ) est désormais accessible aux particuliers pour l'acquisition d'un logement ancien à réhabiliter dans notre commune.

Afin de bénéficier de ce PTZ, l'opération d'acquisition du logement ancien doit être réalisée par un primo-accédant et s'accompagner de travaux d'amélioration dont le coût est au moins égal à 25 % du coût total de l'opération, les conditions financières sont aussi avantageuses que pour une opération de construction neuve .

Des informations complémentaires sont disponibles au secrétariat de la mairie ou sur le site : « www.bajamont.com »

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Depuis le 1er janvier 2013, l'Agglomération d'Agen est composée de 29 communes. Le PLU Durable ne couvre aujourd'hui que 12 communes. Suite aux lois Grenelle et ALUR, le PLUi doit couvrir l'ensemble de l'Agglomération. A cet effet, un PLU intercommunal qui couvrira la totalité de l'Agglomération a été **prescrit le 26 septembre 2013** afin d'y intégrer toutes les communes membres de l'AA. Cette procédure est actuellement dans la phase d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Pour plus d'informations : <http://www.agglo-agen.net/-Plan-Local-d-Urbanisme-.html>



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La quatrième édition de « Lectures au jardin », a eu lieu Dimanche 10 Mai. Les bénévoles de la bibliothèque municipale ne peuvent que se féliciter du résultat. Beaucoup plus de monde que les précédentes éditions. D'année en année, la qualité est au rendez-vous, avec des invités de talent.

Cette année, nous avons reçu **Olivier Ka et Alfred**, primés au festival d'Angoulême avec « pourquoi j'ai tué Pierre » en 2007 et « Come prima » en 2014. Puis Karina de la roulotte « **La Romina** » a proposé des contes venus d'ailleurs, pour les petits et aussi les plus grands, dans le secret de la roulotte.

Le spectacle *Grand ménage avant le départ* « **Le Chapoto** », de la **Compagnie Bachibouzouk** a connu comme à son habitude, un vif succès.

A suivi l'apéritif musical « **Djembé** » offert, animé par les parents d'élèves et par les enfants du CLAE et le repas tiré du panier. Puis le circuit découverte du petit patrimoine du village préparé par les enfants de l'école, le sentier des « mauvaises herbes » préparé par J.E. Soulié et accompagné par des lectures.

Des ateliers : illustration par Olivier Ka et Alfred, musiques du monde, sieste littéraire.

Des expositions : du travail des enfants de l'école, du CLAE, des livres de la librairie Tartinerie, des carnets de voyage de Jean-Michel et Laure Arquey.

Pour terminer la journée, le spectacle proposé par les deux illustrateurs « *L'enfant qui voulait toucher le ciel* » spécialement conçu pour Bajamont, dessiné en direct et projeté sur grand écran. Un vrai moment de poésie. Petits et grands étaient sous le charme.

Nous ne pouvons que remercier pour leur travail tout au long de l'année, pour la préparation de cette journée, les bénévoles de la bibliothèque Jeanine, Nadine, Colette, Marie-Claire, Marie-Rose, Yvette et Martine.



ECOLE

Informations communiquées par les professeurs des écoles :

Voyages :

- La petite, moyenne et grande section de maternelle avec Mmes Dumond et Lowinsky visiteront le « Chaudron Magique », le vendredi 05 juin toute la journée.
- Les classes du CP au CM2 partiront avec Mme Donati et Melle Leclerc à « Cap Sciences » à Bordeaux le jeudi 18 juin, la journée.

Spectacle de l'école : Vendredi 26 juin à partir de 18 h 30

Fin des classes : le 03 juillet au soir

Reprise des classes : Mardi 01 septembre

APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre des activités périscolaires 2015/2016 proposées par la mairie pour notre école, nous aimerions recenser toute personne souhaitant faire découvrir aux enfants sa passion, en animant des ateliers...

N'hésitez pas à vous faire connaître en contactant la commission enfance au numéro suivant : 06 82 15 35 54.

MAISON DE L'ENFANCE

Cette année, le séjour ski proposé dans le cadre du centre de loisirs a remporté un vif succès; en effet, 24 enfants et adolescents sont partis en février au Mourtis pendant 5 jours.

Une chasse aux œufs de Pâques organisée par le CLAE a eu lieu le Vendredi 3 Avril.

Les enfants de l'école s'en sont donnés à cœur joie pour récupérer les trésors en chocolats.



CHANTIER JEUNES

Comme chaque année, la Maison de l'Enfance propose à tous les jeunes de la commune qui ont entre 13 et 17 ans, de participer au Chantier jeunes qui aura lieu du **6 au 10 juillet 2015**. Ce chantier allie petits travaux et journées loisirs. Il s'effectue en partenariat avec la Municipalité de Bajamont.

Une réunion d'information aura lieu le vendredi 29 mai à 18h30 à la Maison de l'Enfance.

LE REPAS DES AINES a eu lieu le Dimanche 25 janvier en présence de Patrick Buisson, des membres du conseil municipal et des membres du CCAS.

Vif succès encore une fois, 52 Bajamontais sont venus pour une rencontre conviviale, pleine de chaleur et de souvenirs. L'association bajamontaise de chant choral « Polifonia » a animé ce bel après-midi.



CCAS - Après-midi dansant - Dimanche 15 février à 14 h 30

Beau succès encore pour cet après-midi dansant. Une centaine de danseurs s'étaient réunis autour de l'orchestre d'André Alibert, bien connu et apprécié. Des pâtisseries (confectionnées par Mme PRION) ont été offertes, ainsi qu'une boisson.



LES ECHOS-CROISES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Horizontalement.

- I. Il a fini par faire son trou.
- II. Attention s'il est drôle. Peut faire un veau.
- III. Donné pour partir. Pour Louis et Henri. Mieux que grise.
- IV. Excités, mais sont-ils au courant ?
- V. Le temps d'une pause. Puissante africaine.
- VI. Son débit est essentiel. Seront-ils au plancher ?
- VII. Pour faire le lien. Sera t-il au plancher ?
- VIII. Bruit de souris. Quelqu'un de free ?
- IX. Quel était son genre ? Où on y rata touille.
- X. La voilà repérée. Peut se faire voir chez les grecs.

Verticalement.

- 1. Et si elles représentaient l'avenir ?
- 2. On peut y faire le pont. Elle pour tous, tous pour elle.
- 3. Peut nous faire sécher. Pas trop fort quand même !
- 4. Coucou c'est nous. Il n'y a rien à rajouter.
- 5. Pommée, l'es-tu ? C'est personnel.
- 6. Laisse espérer. Huées en partie.
- 7. Plus faciles pour eux d'être à l'eau ?
- 8. Ne va pas déclencher l'enthousiasme.
- 9. Il n'est pas toujours seul à l'ouvrage. De tant en temps.
- 10. Pour temps et plus. Homme du sud-ouest et du centre.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

- **Vide armoire le samedi 06 et dimanche 07 juin : 9 h 00—12 h 30 13 h 30—18 h 00**

Dépôt : jeudi 4 et vendredi 5 juin 2015 de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 19 h 00.

Articles : vêtements printemps/été adultes et enfants, bébé, chaussures, accessoires habillement.

Cotisation : 7 euros par liste de 15 articles.

Reprise des articles : lundi 8 juin 2015 de 15 h 00 à 18 h 45.

Renseignements : 05 53 95 62 48.

TRIATHLON DE L'AGENAIS

- **Le dimanche 07 juin aura lieu sur le site du lac de Bajamont le triathlon de l'agenais**



- 9 h 00 sur la distance S (750m/21Km/5Km) s'élanceront les triathlètes pour une épreuve en individuel ou en relais avec un challenge féminin et entreprise.

- 12 h 00 ce sont les jeunes de 6 à 13 ans qui seront à l'honneur.

- 15 h 00 les triathlètes s'élanceront sur la distance M (1500m/40 Km/10Km).

Des animations auront lieu durant la journée, une restauration sur place est possible.

ASSOCIATION CULTURELLE

- **Fête de la Musique Samedi 20 juin à partir de 19 h 30**

Au cœur du village, le temps d'une soirée le rendez-vous des amateurs de bonne musique.

Deux espaces scéniques où se succéderont huit groupes, une batucada, une chorale à l'église et le feu de la St Jean pour la tradition.

Buvette, restauration, tout cela dans une ambiance conviviale.

**DEFI-SPORT**

Organisé par la municipalité et l'association sportive de tennis.

- **Le défi-sport santé aura lieu Samedi 27 Juin**

Il s'agit d'une animation sportive simple et gratuite afin de permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité physique et sportive.

Programme:

- 08 h 30 : Accueil, café, petit déjeuner

- 09 h 00 : Départ d'une randonnée de deux heures environ sur les sentiers bajamontais, préparée et encadrée

- 12 h 00 : Apéritif offert et repas sorti du panier sur la place de la mairie.



Prochain rendez-vous:
les 3, 4 et 5 juillet 2015



Fête du Village

FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette manifestation est programmée le samedi 12 septembre 2015 à partir de 09 h 00.
Comme l'année dernière, une randonnée pédestre sera organisée autour de Bajamont.

Au programme : de la marche, de la convivialité, des échanges entre les membres des associations et les participants.

MANIFESTATIONS de Juin à Octobre 2015

Samedi 06 juin et Dimanche 07 juin 09 h 00 - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h00	Gym volontaire	Vide armoire Salle Polyvalente
Dimanche 07 juin	Lac de Bajamont	Triathlon Organise par le SUA
Samedi 20 Juin à partir de 19 h 30	Association culturelle	Fête de la musique Dans le village
Vendredi 26 juin à 18 h 30	Ecole	Fête de l'école Salle polyvalente
Samedi 27 Juin à 08 h 30	Association Tennis Mairie	Défi sport randonnée
Samedi 27 juin à 14 h 30	Association des Parents d'Elèves	Fête de fin d'année scolaire Salle polyvalente
Vendredi 03 Juillet Samedi 04 Juillet Dimanche 05 Juillet	Comité des fêtes	Fête du village
Samedi 12 Septembre À partir de 09 h00	Mairie	Forum des Associations Salle polyvalente Randonnée
Début octobre	Association culturelle et David TORMENA	Journée du Conte Village et salle polyvalente

Solutions de la grille BAJA-CROISES n° 1

Horizontalement.
I. Troglodyte II. Oiseau. Or III. La IV. Anne IV. Electrisés V. RTT. Uélé VI. Aorte. Ipes
VII. Et. Hêtre VIII. Chic. Niel IX. Eon. Mess X. Située. Eta.

Verticalement.
1. Tolérances. 2. Rialto. Loi 3. Os. Etreint 4. Gè. TTC 5. Laitue. Me 6. Ouvre. Ee
7. Iliens 8. Aseptisé. 9. Tome. Ere 10. Eres. Sella.

MAIRIE

ETAT CIVIL 2014

NAISSANCES

GRECO Nathan	26 février
DOS SANTOS BYCZKO Ana	14 avril
BATINA Quentin, Samuel	11 mai
VESQUE Ewenn	01 juin
BARBOSA Juliette, Leyla, Lucette	04 juin
SOLANS VIDALOU Clément, Nahiden, Jacques	24 août
AZZOPARDI Alexis, Jean-Robert, René	28 août
BORREDON VUILLEMIN Rose	24 octobre
AUCLAIR Emma	01 novembre
RAPPARD FEUGERET Rafaël, Liam	25 novembre
GARCIA Emy	01 décembre
BARRAT Thomas, Robin	30 décembre
DEVOS Léo, Joël, Daniel	31 décembre

MARIAGES

SOULIE Adrien	03 mai
LESCORNEZ Marie-Ange	
RIGAL Vincent, Pascal	31 mai
DEBES Valérie	
CARMAUX Damien, Yvan, Christian	09 août
DUPONT Mélanie, Sandrine	
HUSSAUD Michel, Alain	08 novembre
SELOSSE Véronique, Nicole	

DECES

LEIVA Alain, José, Denis	14 septembre
--------------------------	--------------

Coordonnées de la Mairie

05 53 95 62 48

⇒ secretariat.mairie@bajamont.com

⇒ Urgence élu de garde : 06 72 43 33 57

Horaires d'ouverture

Lundi : 09 h 00–12 h 30 13 h 30–17 h 30

Mardi : 13 h 30–17 h 30

Jeudi : 13 h 30–17 h 30

Vendredi : 13 h 30–18 h 30



En dehors des horaires d'ouverture de la mairie
un seul numéro : **06 72 43 33 57**